ACADÉMIE
DE REIMS
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat
Direction de la performance et des moyens
Division des examens et concours
DEC2 – bureau des examens professionnels

Le recteur de l'académie de Reims,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles D.337-51 à D.337-94-1 relatifs au baccalauréat professionnel ;

ARRÊTE

Article 1er :

Le registre d'inscription aux épreuves du diplôme national du baccalauréat professionnel au titre de la session 2027 sera ouvert du lundi 12 octobre 2026 (09h00) au vendredi 13 novembre 2026 (16h00).

Article 2 :

La date limite du téléversement des dossiers d'inscription dans l'espace Cyclades des candidats est fixée au mercredi 25 novembre 2026.

Article 3 :

Madame la cheffe de la Division des Examens et Concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Reims, le 29 septembre 2026

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de la division des examens et concours

Elza van de Vijver